



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles**

**Dossier suivi par
BOURDET Matthieu
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr**

Décision portant recevabilité des candidatures à
l'élection des représentants des usagers au conseil de
l'IUT Toulouse – scrutin du 2 décembre 2025

Décision n° 2025-OR-251

LA PRÉSIDENTE

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;
Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;
Vu la délibération 2025/01-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant le professeur Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 21 octobre 2025 ;
Vu la décision 2025-OR-224 d'organisation de l'élection.

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des candidatures au conseil de l'IUT Toulouse

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt avant l'expiration du délai et contrôlé les pièces jointes, les candidatures suivantes sont déclarées recevables.

Collège Usagers

L'UNIQUE	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
1. GOURLAY Angéline	8. ANTOINE Patrice
2. ELIZLADE Alexios	9. LAROCLETTE Nina
3. CARASSOU Julie	
4. UNGLAS Lilan	
5. JOLLY Zoe	
6. BENCHINOUNE Slimane	
7. BAGHZLI Hajar	

Article 2 : Exécution

Le Directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée sur les sites de l'IUT de Toulouse, en particulier sur les lieux de vote.
Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.
Elle sera transmise à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 18 novembre 2025,
La présidente de l'université de Toulouse par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Adeline REJEK

